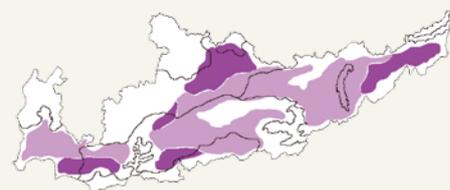


# Des paysages ouverts de grandes cultures



- Plateaux agricoles actuellement soumis aux dynamiques d'urbanisation
- Plateaux agricoles préservés

## Enjeux

Les composantes majeures des paysages de l'ensemble des Plateaux brabançon et hesbignon sont l'horizontalité et l'ouverture. Les vues longues des aires des Plateaux agricoles namurois, de Perwez et de l'Entre-Geer-et-Meuse sont emblématiques à cet égard. Les vastes paysages ouverts s'inscrivent dans la continuité de l'openfield du Moyen Age et résultent de l'exploitation des sols limoneux qui constituent encore aujourd'hui le socle d'une agriculture riche et productive.

La gestion de ces paysages doit donc prendre en compte les terres agricoles comme ressource non seulement économique, mais aussi paysagère et patrimoniale. Or, les dernières décennies ont été marquées par une trop grande diffusion de l'urbanisation qui a consommé de manière excessive le sol et a amoindri les spécificités paysagères de l'ensemble.



Au sein de ces vastes étendues planes et dégagées, les petits éléments de reliefs, tels que les vallons et les chemins creux, acquièrent une importance visuelle. Certaines pratiques engendrent leur disparition, alors qu'ils participent à la diversité paysagère. Les éléments verticaux, végétaux ou construits, ont aussi un impact visuel d'autant plus important qu'ils constituent des points d'appel dans les horizons ouverts. Cette caractéristique est à prendre en compte dans l'aménagement et la valorisation des paysages : implantation de parcs éoliens, mise en valeur d'arbres isolés ou en alignements le long de la voirie, de tumulus, de chapelles, aménagement de châteaux d'eau...



## Objectifs paysagers

1. Lors des opérations d'aménagement du territoire, veiller à protéger les meilleures terres agricoles.	PROTECTION
2. Mettre en œuvre des actions de requalification paysagère.	AMÉNAGEMENT
3. Intégrer, dans les activités agricoles, des objectifs de valorisation du paysage.	GESTION

## Pistes d'action

### Actions réglementaires

Limiter les périmètres constructibles dans l'optique de pérenniser les surfaces agricoles, leur cohérence visuelle et les horizons non perturbés.

Elaborer des documents d'urbanisme à même de garantir la bonne insertion des éléments construits sur les plateaux (logements, hangars, silos, éoliennes, bâtiments des zones d'activité économique).

### Volet opérationnel

Au sein des plateaux les plus soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à l'utilisation parcimonieuse du sol et mener des actions de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'activité économique, d'extension d'habitat, d'équipements agricoles, de la voirie...

Au sein des plateaux centraux, actuellement moins soumis aux dynamiques d'urbanisation, veiller à identifier les réserves foncières pouvant, dans le cas d'une mise en œuvre, amoindrir la qualité paysagère. Eventuellement, appliquer des prescriptions paysagères spécifiques.

Protéger les petits éléments de relief (talus, fossés, bords de chemins...) et alignements d'arbres en bord de voirie qui participent également au maillage vert. Entretien et restaurer les éléments du petit patrimoine populaire (arbres repères, potales, mares...).

### Concertation

Développer des synergies intercommunales ou s'appuyer sur des partenariats locaux comme les Groupes d'Actions Locaux (GAL) et les Parcs Naturels pour la réalisation des objectifs paysagers.

### Sensibilisation

Sensibiliser la population à l'importance de la valeur patrimoniale, économique et paysagère du sol et à sa nécessaire utilisation parcimonieuse.

Sensibiliser les agriculteurs au rôle qu'ils jouent dans la qualité des paysages ruraux, afin de mieux intégrer la mise en valeur du paysage dans les pratiques agricoles et ce, notamment, par des dispositifs de lutte contre l'érosion, comme les tournières enherbées. Intégrer les pratiques agricoles respectueuses du paysage dans les labels de qualité agricole.

Sensibiliser les Intercommunales de Développement Economique au rôle qu'elles assument dans la mise en œuvre des zones d'activité économique, à la fois au niveau du choix de la localisation et au niveau de la qualité de la composition paysagère de la zone elle-même.